

# Enseignements principaux sur « La solidarité intergénérationnelle en Europe »

**Note de synthèse rédigée à partir de**  
**« La solidarité intergénérationnelle en Europe »**  
**Comparaisons entre l'Allemagne, la Belgique, l'Italie et la Suède,**  
étude menée par Enora Palaric et Anatole Dufour, étudiants à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, sous la Direction  
de Susana Szabo, Dominique Thierry et Eliane Goudet, de France Bénévolat.

## I. Origine et objectifs de cette note

Cette note part d'une étude menée<sup>1</sup>, à l'initiative et sous la direction de France Bénévolat, par Enora Palaric et Anatole Dufour, étudiants de Sciences-po Paris<sup>2</sup>. L'étude complète est disponible sur [www.francebenevolat.org](http://www.francebenevolat.org)<sup>3</sup>. **On ne saurait trop recommander aux lecteurs intéressés par cette note de synthèse de se référer à l'étude et de la lire intégralement** (60 pages, dont de nombreux exemples de bonnes pratiques). En particulier, il est difficile de comprendre les enseignements les plus positifs de chaque pays si l'on n'a pas des éléments de contexte : poids de l'Etat et des politiques publiques, politique des retraites et évolution, poids et organisation du tissu associatif, poids et rôle du bénévolat...

Pour mémoire, la solidarité intergénérationnelle « **dans et par les associations** » est l'un des thèmes étudiés et développés par France Bénévolat depuis 2010.

Après une première étude<sup>4</sup> et un colloque, nous avons progressivement mis au point un programme d'actions baptisé '**Solidâges 21**'<sup>®</sup> (solidarités entre les âges pour le 21<sup>e</sup> siècle). Il  **vise à développer de nouvelles approches autour de l'engagement solidaire intergénérationnel, où en priorité jeunes et seniors s'impliquent ensemble**, devenant des « actifs sociaux » au service de la solidarité. Plutôt que de regarder *les jeunes comme un problème* et *les vieux comme des bénéficiaires ou des coûts*, il s'agit de considérer jeunes et seniors comme des acteurs communs de solidarité et du « vivre ensemble ».

Par ailleurs, l'Union Européenne a déclaré 2012 « *Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle* ». Cette déclaration est venue conforter l'engagement important que nous avons choisi de prendre sur ce sujet, et dynamiser la mobilisation de l'ensemble des forces vives de la Nation sur ce thème sociétal essentiel, qui, nous le souhaitons, deviendra grâce à cette reconnaissance européenne, une impérieuse nécessité consensuelle !

Il nous a donc paru essentiel de mener cette étude, à la fois :

- pour nous situer pleinement dans l'année européenne,
- et pour voir si nos hypothèses et les premiers résultats de notre programme « Solidâges 21 »<sup>®</sup> allaient dans le même sens que ceux des pays de référence.

Nous avons décidé de nous en tenir à 4 pays très différents :

- l'Allemagne et la Belgique car des premiers échanges menés depuis 2009 nous apportaient l'hypothèse de pays très en avance sur la France (l'étude elle-même nous l'a très largement confirmé) ;
- l'Italie parce que connue pour son modèle de solidarité intergénérationnelle familiale ;
- la Suède pour avoir un pays de l'Europe du Nord où « l'Etat-Providence » reste très présent.

Cette note de synthèse tient compte du travail des deux étudiants, qui ont fait un travail remarquable (et que nous tenons ici à remercier chaleureusement), mais un certain nombre de conclusions relèvent de la seule responsabilité de France Bénévolat.

---

1 « La solidarité intergénérationnelle en Europe » - Comparaisons entre l'Allemagne, la Belgique, l'Italie et la Suède

2 Master 1 dans le cadre du dispositif « Projets Collectifs » - d'Octobre 2011 à Mai 2012

3 [www.francebenevolat.org](http://www.francebenevolat.org) : Onglet Documentation - rubrique « Intergénérationnel »

4 « la Solidarité et coopération intergénérationnelles : La solidarité intergénérationnelles dans et par les associations : du faire pour au faire ensemble » Etude France bénévolat 2010

## II. Le rappel de la situation française

La situation française a largement été abordée par l'étude de France Bénévolat de 2010 <sup>5</sup> et lors de nos nombreuses interventions dans le cadre de « Solidâges 21 » ®. Elle sera encore plus clairement analysée au sein de l'ouvrage rédigé par Hervé Sérieyx et Dominique Thierry : « *Génération placard ou générations espoir ? Jeunes et seniors, même combat !* » <sup>6</sup>.

Si nous résumons à l'essentiel :

- depuis 1975, la France a géré - plus que tout autre pays- ses mutations, tant dans les politiques publiques que dans les politiques d'entreprises par des solutions excluant de fait les deux classes d'âges les plus extrêmes, impliquant le chômage et la précarité pour les jeunes, et les sorties prématurées du marché du travail pour les seniors. Nous avons géré « **par les âges, pas les âges** » ! Ces deux formes d'exclusion ont induit progressivement des cultures profondes et des représentations sur les âges qui ont diffusé dans toutes les cellules de la Société. Du coup, on est devenu vieux de plus en plus jeune...et on est resté jeune de plus en plus vieux, alors que parallèlement l'espérance de vie augmentait de 3 mois par an ;
- les politiques publiques sont traditionnellement des politiques segmentées dites « en tuyaux d'orgue » : la politique des jeunes, la politique de l'emploi des seniors, la politique des retraites, la politique des personnes très âgées, alors que l'intergénérationnel est par nature transversal ;
- les collectivités territoriales ont des organisations, peu ou prou, structurées à l'identique de celles des Services de l'Etat ; cependant, aux premières loges des questions relatives aux jeunes et aux personnes âgées, elles sont beaucoup plus ouvertes à des démarches transversales (...parfois sans trop de méthodologie a priori) et très ouvertes à des démarches de terrain nouvelles et innovantes, qui sont quant à elles portées presque exclusivement par le monde associatif ;
- la solidarité familiale est très importante ; c'est même elle qui a largement compensé les limites de la solidarité collective ;
- l'essentiel des initiatives est porté par le monde associatif, **mais finalement en nombre limité et de façon dispersée**. Bien sûr, ces initiatives sont animées, le plus souvent par le « carburant dominant » du monde associatif, à savoir le bénévolat.

Il n'a pas été demandé aux étudiants de Sciences-Po Paris de comparer les matériaux accumulés sur chaque pays avec la situation française. **Mais, maintenant que ces matériaux sont rassemblés, il nous paraît intéressant de les « lire » avec des regards croisés.**

## III. Les principaux enseignements par pays

Globalement, les deux pays qui ont une avance considérable sur la France sont l'Allemagne et la Belgique. On peut estimer cette avance à une quinzaine d'années. Mais, il est encore plus intéressant de repérer que **les systèmes d'action de ces pays de référence se sont développés de façons très différentes** ; il n'y a donc pas de modèle unique pour innover... et rattraper notre retard.

---

<sup>5</sup> « la Solidarité et coopération intergénérationnelles : La solidarité intergénérationnelles dans et par les associations : du faire pour au faire ensemble » Etude France bénévolat 2010  
Téléchargeable sur : [www.francebenevolat.org / documentation](http://www.francebenevolat.org/documentation)

## 1) L'Allemagne

Le problème du vieillissement de la population est particulièrement inquiétant en Allemagne, qui possède un des taux de natalité les plus bas au monde (1,39 enfants par femme). Donc la question de la solidarité intergénérationnelle s'est posée très tôt.

L'initiative du gouvernement fédéral allemand « Dialogue des générations » en 1994 a marqué le début des politiques publiques pour la solidarité intergénérationnelle en Allemagne et de la collaboration avec les associations sur ce thème, en organisant une compétition entre environ 1 000 projets entre 1994 et 1996 pour l'obtention de financements. Le troisième appel à projet en 2000-01 a été mené en collaboration avec la fondation « *Dialog der Generationen* », créée à la suite du programme fédéral en 1997, et la fédération allemande des associations de seniors<sup>7</sup>, dans le cadre de la 6<sup>ème</sup> journée allemande des seniors.

Parallèlement, le système des retraites a été modifié (1992) et l'Etat allemand a privilégié les politiques en faveur du vieillissement actif et de la formation continue, en adoptant en 2001 un plan pour la formation continue « *Lebenbegleitendes Lernen für Alle* », prolongé en 2004 par une Stratégie nationale sur l'apprentissage tout au long de la vie.

Des politiques fédérales visent également depuis les années 2000 à encourager le bénévolat des seniors. Le Cinquième rapport sur la situation des générations plus âgées en Allemagne<sup>8</sup>, publié en 2005 par le ministère fédéral de la Famille, des Seniors, des Femmes et de la Jeunesse, fait du volontariat des seniors une priorité du gouvernement. En 2005 est créé le service volontaire intergénérationnel<sup>9</sup>, qui a été doté de 10 millions d'euros entre 2005 et 2008. Environ 60 projets favorisant le bénévolat des seniors ont été menés dans des écoles, des familles, des centres d'accueil, des hôpitaux, des maisons de retraite etc. Le ministère fédéral de la Famille, des Seniors, des Femmes et de la Jeunesse a ensuite lancé le programme des maisons intergénérationnelles<sup>10</sup> qui a permis de construire ou d'apporter un soutien financier à 500 maisons intergénérationnelles de 2006 à aujourd'hui.

En suivant une analyse *bottom-up / top-down* de la conduite de projets intergénérationnels, nous pouvons constater qu'il s'agit surtout d'une demande de la Société (*bottom-up*) en Allemagne. La demande des politiques intergénérationnelles est issue de besoins, tels que le manque de jardins d'enfants ou la volonté pour les personnes âgées de trouver un rôle et une considération dans la Société. Cette demande a engendré une approche *top-down* des thématiques intergénérationnelles, encouragée également par la nécessité de prendre en compte le problème démographique. A partir de 1994, des politiques publiques ont commencé à émerger au niveau fédéral avec l'initiative précitée *Dialog zwischen Generationen*, qui a permis de financer 149 projets intergénérationnels et de mettre ce thème en lumière. Le *Projektbüro Dialog der Generationen* travaille depuis à mettre en réseau les acteurs institutionnels et associatifs au niveau fédéral, à répertorier les projets dans une base de données en ligne, et à attirer l'attention sur le dialogue entre les générations. **L'Etat fédéral joue la plupart du temps un rôle de promoteur de projets et de bailleur de fonds pour le lancement des initiatives, souvent avec la participation de programmes et fonds de l'Union Européenne. Les associations doivent après quelques années se financer elles-mêmes grâce à l'aide de fonds communaux, des Länder, de fondations, ou de mécènes privés.**

Les projets associatifs autour de la solidarité intergénérationnelle ont émergé surtout à partir des années 1990, qui correspondent à un renouveau du système associatif allemand dans son ensemble. Depuis cette période, le nombre d'associations favorisant la solidarité intergénérationnelle est en augmentation constante. La base de données du *Projektbüro Dialog der Generationen* a répertorié 750 associations menant des projets intergénérationnels aujourd'hui, mais la liste n'est pas exhaustive. Le *Projektbüro* estime ainsi

---

7 Bundesarbeitsgemeinschaft deutscher Seniorenorganisationen, BAGSO

8 Fünfter Bericht zu der Lage der älteren Generation in Deutschland

9 Generationsübergreifende Freiwilligendienst

10 Mehrgenerationenhäuser- Zusammenhalt der Generationen stärken

qu'environ 10 000 projets intergénérationnels ont été menés en Allemagne depuis le début des années 1990.

Selon Iris Marreel du *Projektbüro Dialog der Generationen*, le thème de l'habitat intergénérationnel revêt une importance particulière en Allemagne, plus que dans d'autres pays. De nombreuses villes possèdent une agence spécialisée. Les thèmes des médias et de l'informatique ont perdu de l'importance, alors que les projets culturels se développent. Les thèmes de l'accompagnement scolaire et de la transmission des savoirs et de la mémoire restent très présents. Le travail sur la transmission de la mémoire joue un grand rôle dans la Société allemande, très marquée par les conflits du XXème siècle.

La plupart des projets ont une durée de vie très longue, tels que *Seniorpartner in school* qui existe depuis dix ans ou la *Zeitzeugenbörse* qui est née il y a 20 ans. Les associations survivent grâce à différents financements, souvent des financements de courte durée liés à des projets spécifiques.

L'exemple allemand apparaît particulièrement intéressant quant à la collaboration entre les pouvoirs publics et les associations. Ce constat est peut être lié à la tradition de collaboration entre l'Etat et les associations, moins indépendantes qu'en France. Les projets encourageant la solidarité intergénérationnelle bénéficient d'une meilleure visibilité, notamment grâce à l'existence de la base de données sur le site de *Dialog der Generationen*.

Tout comme les associations françaises, les associations allemandes qui souhaitent promouvoir la solidarité intergénérationnelle ont des difficultés à appliquer ce principe au sein même de leurs associations, qui fonctionnent le plus souvent avec des bénévoles jeunes ou seniors. Surtout, il apparaît difficile d'impliquer les générations intermédiaires, qui n'ont pas suffisamment de temps pour s'engager dans la vie associative. Certaines associations ont pu contrer ce problème en engageant cette génération dans des projets spécifiques de courte durée.

## 2) La Belgique

La Belgique fait face, comme beaucoup de pays européens, à un vieillissement de sa population. Si les pouvoirs publics ont perçu dès les années 1980 cette tendance, la question de la solidarité intergénérationnelle était largement éclipsée par des préoccupations financières concernant l'évolution du système de retraite ou de sécurité sociale. Du coup, contrairement à l'Allemagne, les politiques publiques de l'Etat fédéral abordent la question du vieillissement presque exclusivement sous l'angle budgétaire et financier.

La situation est plus nuancée pour les Régions et les Communautés, dont certaines ont lancé depuis plusieurs années déjà des politiques clairement axées vers la solidarité intergénérationnelle et le vieillissement actif. L'action des Communautés consiste essentiellement en un soutien financier ou institutionnel aux différents projets ayant un volet intergénérationnel. Cette politique est concrètement et principalement incarnée par les subventions accordées aux associations. Ainsi, le *Service de l'Education permanente* a par exemple inauguré en 2003 un cycle de formation en médiation culturelle intitulé « Création au croisement des générations » qui bénéficie du concours d'artistes aux compétences pédagogiques de plusieurs pays d'Europe.

**L'impulsion principale est venue des associations qui ont perçu en premier la nécessité de maintenir un lien social entre les générations, ce qui permet aujourd'hui à la Belgique de compter un nombre important de projets intergénérationnels et d'avoir une réelle expertise dans ce domaine.**

Selon l'enquête européenne *SHARE*<sup>11</sup>, 85% de la population belge considère que les pouvoirs publics doivent jouer un rôle central dans la promotion de la solidarité intergénérationnelle. La demande des citoyens est donc forte, et elle semble avoir été à l'origine de la conception progressive de telles politiques en Belgique. En effet, le modèle à l'œuvre ici semble être du type *bottom-up*, les politiques publiques répondant à une demande de la population. Contrairement aux politiques de type *top-down*, l'initiative ne vient en effet pas des décideurs politiques. **Dans le cas de la Belgique, la remontée des aspirations des citoyens a été très largement médiatisée par le monde associatif**, qui est fréquemment consulté par les pouvoirs publics, notamment au niveau des Régions et des Communautés.

Ce sont parfois les associations qui structurent elles-mêmes leur action pour peser davantage sur les décideurs politiques. Une telle dynamique a par exemple donné le jour à la « *Coordination d'Associations et d'actions de Seniors* » qui a déposé ses statuts en 2004, et a pris la forme du réseau « *Courants d'Âges* », qui réunit des projets et des associations centrées sur l'action intergénérationnelle. Organe de sensibilisation et d'interpellation sur l'intergénérationnel, le réseau *Courants d'Âges* organise des tables-rondes à destination des responsables politiques et institutionnels, mais aussi des campagnes de sensibilisation grand public censées élargir la visibilité des actions de terrain qui promeuvent la rencontre et la solidarité entre les générations. Ce réseau a par ailleurs créé une banque d'expériences regroupant près de 200 actions en 2012.

Les associations jouent un rôle central dans la solidarité intergénérationnelle, tant au niveau de la sensibilisation de la société à ces questions qu'au niveau de sa mise en œuvre concrète. Les pouvoirs publics ne jouent en effet qu'un rôle limité, tenant essentiellement, comme nous l'avons vu, au financement de projets au niveau local. Cette vitalité de l'action associative dans l'intergénérationnel est un des bénéfices de la capacité de regroupement des associations. La Coordination des Associations de Seniors (CAS) en communauté française, regroupement des associations tournées vers les personnes âgées, joue par exemple un rôle important en portant la voix des seniors dans le débat public. De même, le portail *intergenerations.be* (du réseau « *Courant d'âges* ») regroupe environ 200 projets ayant l'intergénérationnel au centre de leurs actions.

Ces projets ne semblent pas être concentrés dans un domaine en particulier. Cependant, le domaine de la culture au sens large (transmission de mémoire, ateliers artistiques...) semble être un domaine privilégié d'action, notamment en raison du peu d'investissement matériel que cela représente et du soutien actif que les associations peuvent trouver auprès des communautés. Les associations sont aujourd'hui en mesure de fournir une sorte de retour sur expérience en publiant des guides de bonnes pratiques ou en apportant leur expertise dans des colloques ou rencontres. La plupart des politiques publiques prévoient ainsi un temps de concertation avec les associations avant de lancer des projets. **Cet investissement des associations est augmenté par l'implication croissante du milieu universitaire, qui consacre des études à la solidarité intergénérationnelle montrant la maturité de la Belgique dans ce domaine.** L'Etat Fédéral soutient le milieu universitaire dans le cadre de son programme pour l'année européenne du vieillissement, en prévoyant un encouragement de la recherche universitaire et la présence d'un consortium interuniversitaire auprès du comité de pilotage du programme.

La capacité des associations belges à mettre en place des projets privilégiant une approche globale du vieillissement, par le biais de projet d'habitat intergénérationnel, et par le dialogue des conseils municipaux de seniors avec les lycées pour réaménager l'espace urbain montre une réelle mise en œuvre du principe du « vivre ensemble ».

---

<sup>11</sup> L'enquête SHARE (Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe), soutenue par la Communauté européenne, est pilotée par l'équipe de coordination du MEA (centre de recherche en Économie du Vieillissement) à l'Université de Mannheim en Allemagne, et coordonnée dans chaque pays participant par un institut de recherche (en France, l'Irdes et l'Insee). Les résultats sont consultables sur <http://www.share-project.org>.

Concernant la solidarité intergénérationnelle au sein des associations, 68% des belges considèrent qu'il n'y pas assez d'opportunités au sein des associations pour permettre des rencontres intergénérationnelles (enquête *SHARE*). Il y a en effet des difficultés à mettre en place de réels programmes au sein des associations sans une politique active d'incitation à l'engagement des jeunes de la part des pouvoirs publics.

La relative réussite de la Belgique en matière d'intergénérationnel réside essentiellement dans la qualité de son réseau associatif. Si la grande majorité des actions se font à un niveau local par une collaboration entre associations et municipalités, **ces initiatives sont soutenues par un réseau associatif national ou régional efficace**. La capacité des associations à se regrouper au sein d'organismes institutionnels (« *Conseils des aînés* ») ou au sein de réseaux strictement associatifs, est un élément central du dynamisme belge dans ce domaine, en comparaison à la situation française.

En schématisant à l'extrême (la réalité est évidemment plus nuancée), on a donc, en Belgique, **un système d'actions inversé par rapport à l'Allemagne : peu d'impulsion fédérale ; un portage associatif très fort, structuré et coordonné ; des partenariats associations/collectivités territoriales bien institués**.

### 3) L'Italie

L'Italie est qualifiée par les étudiants de Sciences-Po Paris de « mouton noir ». Il est clair que si l'enquête de France Bénévolat avait porté sur un plus grand nombre de pays européens, l'Italie ne serait pas la seule dans cette catégorie (dans laquelle la France figurerait d'ailleurs en bonne place !). Donc, il n'est pas question ici de stigmatiser ce pays.

**L'étude confirme la place centrale qu'occupe la solidarité intergénérationnelle intrafamiliale en Italie.** Pour mémoire, cette forme de solidarité est également essentielle dans les trois autres pays étudiés, comme en France d'ailleurs.

Cette caractéristique tient autant **à la place très importante de « la valeur famille » dans la culture italienne** qu'à la faiblesse des politiques publiques en faveur de la famille, l'une des plus faibles de l'Union Européenne. Par contre, les dépenses en faveur des personnes âgées y sont les plus fortes d'Europe.

Elle a toutefois probablement ses limites, compte-tenu des évolutions sociologiques des familles, en Italie comme ailleurs : augmentation des divorces, augmentation des familles monoparentales.

Une caractéristique de la Société italienne est l'importance de l'Eglise catholique et des syndicats dans la prestation de services sociaux. Ces deux « corps intermédiaires » font d'ailleurs partie des acteurs les plus actifs dans le domaine de la solidarité intergénérationnelle aujourd'hui. Mais du coup, on a une forme de spécialisation entre ces deux corps intermédiaires :

- Les syndicats centrés sur l'emploi des jeunes et l'apprentissage intergénérationnel (avec évidemment une implication des entreprises) ;
- L'Eglise Catholique qui, de fait ou de droit, a un rôle important dans le fonctionnement associatif, et qui va se positionner sur des fonctions caritatives et réparatrices.

Contrairement à d'autres pays européens où le fédéralisme est ancien et organisé, la décentralisation à l'italienne se fait souvent à deux vitesses et est davantage conduite par le souci de coupes budgétaires au niveau de l'Etat central qu'à une décentralisation opérationnelle des compétences, dans la mesure où les régions n'ont pas les ressources financières pour agir efficacement. Le ministère du Travail, de la Santé et des Politiques Sociales indique dans son Livre Blanc (2009), que l'intervention de l'Etat devrait être limitée au cas d'extrêmes besoins, lorsque les ressources familiales, communautaires etc. apparaissent insuffisantes.

L'application de la « subsidiarité verticale » et l'absence de programmes d'impulsion à l'échelle nationale a conduit à une grande disparité entre les régions, qui n'ont pas toutes les mêmes ressources ni le même intérêt pour les questions intergénérationnelles. Certaines régions, comme l'Emilie-Romagne, sont beaucoup plus en pointe que d'autres dans ce domaine. Par exemple, la province de Bologne a cofinancé avec l'Union Européenne plusieurs projets visant à promouvoir la transmission des traditions artisanales locales. Des cours impliquant de vieux artisans et des jeunes intéressés par certaines traditions ont été organisés à plusieurs reprises, notamment sur la confection de pâtes fraîches à la façon de Bologne, ou sur l'art traditionnel de la faïence majolique dans la région (projet ENEA).

Par ailleurs, les pouvoirs publics italiens promeuvent la « subsidiarité horizontale », autrement dit « l'offre de services de la part des familles et des organisations à finalité sociale » (Livre blanc). Ce principe de subsidiarité, contenu à l'article 118 de la Constitution italienne, ne signifie pas que les Pouvoirs publics interviennent uniquement lorsque la sphère privée est impuissante. Il signifie surtout que les activités de la Société Civile, en particulier du tiers secteur (le secteur non lucratif) peuvent relever de l'intérêt général. Dans les faits, ce principe de responsabilisation et de valorisation des acteurs de la Société Civile a surtout conduit à une déresponsabilisation des Pouvoirs publics. Dans son « Cinquième rapport sur les collectivités territoriale et le tiers secteur », l'association *Auser* constate qu'une grande partie des services sociaux repose sur le tiers secteur, composé majoritairement de travailleurs bénévoles. Les communes gèrent de moins en moins les services sociaux de manière directe (42% des services seulement), mais elles ont de plus en plus souvent recours aux conventions de volontariat pour déléguer ces services au tiers secteur. Le rapport regrette que ce recours au tiers secteur ne soit pas suffisamment réglementé, notamment pour les activités nécessitant des qualifications professionnelles, et qu'il ait pour principal objectif la réduction des coûts. En effet, les budgets attribués aux collectivités et aux politiques sociales au niveau national ont diminué drastiquement au cours des dernières années. A titre d'exemple, le Fonds national pour les politiques sociales a vu son budget passer de 929,3 millions d'euros à 69,95 millions d'euros de 2008 à 2012, le Fonds pour les Jeunes est désormais doté de 8,18 millions d'euros, contre 94,1 millions d'euros en 2010, et le Fonds pour la dépendance n'a plus de crédits, alors qu'il disposait de 400 millions d'euros en 2010. Les collectivités ont de plus en plus recours aux organisations de bénévoles, car d'autres organisations du tiers secteur, telles que les coopératives sociales, font appel à des travailleurs rétribués. Les conventions avec le tiers secteur sont généralement signées après un appel d'offres des pouvoirs publics, qui rédige un véritable cahier des charges comme pour des entreprises auxquelles ils confieraient une mission de service public. Dans environ 70% des cas, les conventions sont signées pour moins de deux ans. Les entités locales peuvent collaborer avec les organisations du tiers secteur dans leur mission ou leur déléguer entièrement le service public.

Les actions intergénérationnelles par les associations italiennes n'en sont pour l'instant qu'au stade de l'expérimentation. Les actions privilégiées concernent l'emploi, l'usage de nouvelles technologies telles qu'Internet, le logement, et la préservation du patrimoine culturel et artisanal. La plupart des projets apparaissent peu novateurs mais répondent à des besoins de la Société italienne, en particulier à la nécessité de réconcilier les générations par l'amélioration des conditions économiques, à la fois des jeunes et des seniors.

Certaines associations italiennes sont plus actives dans le domaine de la solidarité intergénérationnelle, surtout les réseaux d'associations de seniors telles qu'*Auser* ou *ANTEAS*. Elles encouragent également le volontariat des seniors et la solidarité intergénérationnelle au sein même de leur organisation. L'organisation *Auser* (*Associazione per l'autogestione dei servizi e la solidarietà*) est la plus grande association italienne de bénévolat des seniors et de promotion du vieillissement actif. Elle mène notamment des activités d'aide aux personnes âgées, en fournissant par exemple un numéro vert gratuit pour les personnes seules et des activités pour le temps libre. Elle offre des activités d'éducation continue, qu'il s'agisse d'universités du troisième âge ou de centres culturels par exemple. *Auser* et *ANTEAS* encouragent les personnes âgées à s'investir bénévolement dans des projets intergénérationnels, tels que la surveillance d'enfants à la sortie des écoles et dans les bus scolaires.



## 4) La Suède

La Suède compte 9,1 millions d'habitants, et connaît une fertilité relativement faible, avec un indice conjoncturel de fertilité s'élevant à 1,85 enfants par femme. La croissance de la population suédoise est donc le fruit de l'immigration, le solde démographique naturel étant négatif. A cette faible fertilité s'ajoute une espérance de vie parmi les plus élevées de l'Union Européenne, puisque celle-ci atteint 83 ans pour les femmes et 79 ans pour les hommes. La Suède a donc, comme c'est le cas dans la plupart des pays européens, une population vieillissante, le rapport de l'effectif des plus de 55 ans sur celui des 20-54 ans étant en 2006 de 70%.

Par ailleurs, la Suède affiche le taux d'emploi des seniors le plus élevé d'Europe, avec près de 70% des seniors en activité. La première explication réside dans la suppression progressive dès le milieu des années 1990 des différentes options qui permettaient un départ anticipé à la retraite. En 2003, les derniers mécanismes de retraite anticipée ont été supprimés. Cette politique de restriction de l'accès à la retraite s'est accompagnée d'une politique d'incitation au maintien des seniors dans la vie professionnelle. Ainsi, les salaires sont exonérés de charges sociales après 65 ans et les travailleurs âgés peuvent bénéficier de crédits d'impôts importants.

Ainsi, en 1999, profitant de l'année internationale pour les personnes âgées lancée par l'ONU, le gouvernement suédois a entamé une réflexion sur l'intergénérationnel en élaborant un programme autour du thème « *Une société pour tous les âges* ». Le département de l'Education et des Sciences était en charge des politiques de la jeunesse, et celui de la Santé et des Affaires sociales était en charge des personnes âgées. Cependant cette répartition thématique n'a pas empêché une collaboration efficace entre les deux ministères afin de permettre la mise en place d'une réelle réflexion sur l'intergénérationnel, des responsables des deux ministères étant en effet impliqués dans un programme nommé *Elderly project*. L'action du gouvernement a reposé essentiellement sur des appels à projets, concentrés autour de trois axes : participation des personnes âgées à la Société, solidarité intergénérationnelle et attitudes envers la vieillesse. Parmi les 64 projets financés par le programme, 10 se sont révélés centrés spécifiquement sur l'intergénérationnel (missions d'informations auprès des jeunes, rencontres, créations de lieux de vie pour faciliter les rencontres...).

Aujourd'hui, le gouvernement suédois a compris l'importance de l'intergénérationnel pour le fonctionnement des Sociétés, dans un contexte de vieillissement de la population. La réunion des politiques publiques pour les jeunes et les seniors au sein d'un ministère spécifique délégué auprès du ministère des Affaires sociales traduit cette prise de conscience **et la volonté du gouvernement d'agir conjointement dans ces deux domaines**. Le « *Minister for Children and the Elderly* » est actuellement occupé par Maria Larsson. Cependant ce ministère se concentre essentiellement sur la mise en place de politiques publiques de santé pour les personnes âgées et de protection de la jeunesse, les actions concrètes étant généralement laissées à l'initiative du milieu associatif. Les associations semblent, en effet, les plus à même de mettre en œuvre, avec le soutien et la collaboration étroite de l'Etat, des actions intergénérationnelles concrètes à un niveau plus local.

**Le pays est ainsi parfois présenté comme un modèle de « *welfare mix* » qui réussirait à associer un bénévolat important avec un Etat Providence fort. L'Etat suédois soutient massivement les associations, en participant à leur financement à hauteur de plus de 700 millions d'euros par an (certains de ces fonds provenant d'organisations parapubliques comme la loterie nationale).**

La part des personnes âgées est très importante dans tout le monde associatif suédois. Plusieurs associations sont en effet exclusivement destinées aux retraités, et leur création remonte aux années 1930. Les deux plus importantes associations sont le *PRO* (380 000 adhérents) et le *SPF* (280 000 adhérents). Ces deux grandes associations jouent un rôle clé dans le développement des pratiques intergénérationnelles.

Les seniors qui composent ces associations ont une forte propension à être intéressés par le domaine de l'intergénérationnel, ce qui explique leur implication précoce. Le *PRO* a ainsi intégré dès 1996 l'intergénérationnel dans son programme d'action national, lors de son congrès national qui se tient tous les quatre ans. Il a ainsi été décidé l'ouverture d'un cours sur l'apprentissage de l'intergénérationnel dans une université pour seniors ouverte plusieurs années auparavant par le *PRO*. L'ambition de cet enseignement : donner des conseils et des guides pratiques pour entrer en contact avec des écoles, des collèges ou lycées afin de permettre aux seniors de développer des projets en commun avec les jeunes générations.

Le *PRO* et le *SPF* ont la capacité de mener des actions d'envergure, de négocier ou travailler avec le gouvernement, et donc de peser sur les décisions des pouvoirs publics. Le programme *Seniorsnet*, lancé conjointement par le *PRO* et le *SPF* en 1997 grâce au financement du secteur privé et du gouvernement suédois dans le cadre du *Elderly project*, avait pour objectif par le biais d'une collaboration entre les seniors et les jeunes générations de permettre à 25% des adultes, ou plus d'un million de seniors de devenir des utilisateurs d'internet d'ici la fin de l'année 2000. L'objectif de ce programme était de créer des ponts entre les générations. D'autres projets de moins grande ampleur intégrant une part d'intergénérationnel ont également vu le jour dans le milieu des années 1990, réussissant à s'intégrer dans des actions non spécifiquement centrées sur les échanges entre les générations. Le projet « *Grandfathers in schools* » (« Grands-parents dans les écoles ») a par exemple été intégré en 1996 dans un projet plus large : « *More men in schools* ». En 1999, près de 100 écoles participaient à ce projet qui vivait grâce à une trentaine de bénévoles et aux subventions de différents organismes publics en charge de l'éducation, ou de l'emploi dont le *National Board for Health and Welfare*.

Ainsi, les associations jouent un rôle primordial dans la solidarité intergénérationnelle en Suède. La bonne organisation du milieu associatif, ainsi que le soutien massif de l'Etat qui cherche à promouvoir ce domaine permet à la Suède d'être en pointe dans le domaine de l'intergénérationnel...La Suède n'a donc sans doute pas été choisie au hasard pour le lancement de *L'année européenne 2012 du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle* !

## IV. En conclusion, les principaux enseignements pour la France

« *I have a dream* » ! Nous aurions envie de reprendre cette célèbre phrase de Martin Luther King pour proposer un système d'actions innovant pour la France – et pourquoi pas pour l'Europe, en intégrant les meilleures pratiques des pays étudiés à partir de **9 ingrédients** :

### 1-Une diminution de l'exclusion par les âges dans le travail

- le taux d'activité des seniors de la Suède,
- le système « d'apprentissage tout au long de la vie » de l'Allemagne,
- le développement des pratiques de tutorat professionnel seniors/jeunes italien, largement porté par les syndicats.

Outre les effets sur l'emploi et sur les équilibres indispensables des systèmes de retraite, nous sommes persuadés que cette condition est également indispensable pour faire évoluer les représentations et les cultures sur les âges.

### 2- Une impulsion collective portée par des acteurs multiples « à forces égales »

- les citoyens (Belgique)
- l'Etat central (Allemagne et Suède)
- le Monde associatif (les 4 pays, mais plus particulièrement la Belgique et la Suède)
- Les Collectivités territoriales (Belgique)

### **3- Le maintien, voire la croissance, de la solidarité intrafamiliale**

Les 4 pays, mais tout particulièrement l'Italie.

### **4- Des politiques publiques plus transversales :**

La Suède et l'Allemagne, illustrées par cette symbolique de ministères chargés à la fois de la jeunesse et des seniors

### **5- De véritables partenariats entre associations et collectivités territoriales :**

La Belgique (dans le respect des rôles et sans instrumentalisation).

### **6- Une forte coopération interassociative :**

La Belgique, mais aussi l'Allemagne (avec une moindre dispersion associative et de grandes associations leader)

### **7- Un appui massif de l'Etat aux associations:**

La Suède (avec le « welfare mix ») et l'Allemagne par le lancement de programmes lancés par le biais d'appels à projets.

### **8- Des associations de seniors plus puissantes... largement motrices des projets intergénérationnels :**

La Suède.

### **9- Beaucoup d'échanges à partir de banques d'expériences**

La Belgique et l'Allemagne.

La France peut rattraper son retard, si le Monde Associatif se mobilise de façon plus volontariste et de façon plus coopérative, mais nous ne réussirons pas seuls. Il est indispensable, en particulier :

- que les Politiques Publiques, et les moyens qui doivent être affectés, sortent des pratiques segmentées dites « en tuyaux d'orgue » ;
- que les collectivités territoriales travaillent davantage de façon transversale en interne et de façon partenariale en externe ;
- que les entreprises, qui sont –nolens volens- les plus liées à ces difficultés des jeunes à l'orée de leur vie professionnelle et des seniors menacés d'en sortir trop tôt, révisent en conséquence leurs politiques d'insertion des jeunes, de conditions travail, de formation et de gestion des seniors ;
- que l'Education Nationale comprenne que ce thème est un thème majeur d'Education ;
- que les Institutions de retraite définissent mieux et mettent en œuvre le beau concept de « prévention sociale globale » qu'elles ont elles-mêmes contribué à faire émerger.

Dominique Thierry

Vice-président National de France Bénévolat